



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /09 : (Code Nomenclature /8.5)**DATE : 28 JANVIER 2026****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Réalisation de diagnostics énergétiques sur la commune de Cherval**

Conformément aux objectifs de notre Programme Local de l'Habitat notamment l'Axe 3, Action 7 relative à la réhabilitation et la remise à niveau du confort du parc existant (privé et communal) il est proposé de réaliser un audit énergétique pour 2 logements communaux à Cherval. Ces audits sont réalisés par le bureau d'études spécialisé ENERGIO choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24.

Le coût unitaire est de 1 980 € TTC, cet audit sera ensuite facturé de la manière suivante :

Commune	Surface chauffée	Nombre d'audit	Prix de l'étude TTC	Participation SDE via aide Elena	CCPR	Reste à charge de la commune
Logement 1 Au-dessus mairie CHERVAL	50 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 2 Ancien presbytère CHERVAL	173 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve de :

- Donner un avis favorable à la réalisation des audits énergétiques sur les 2 logements communaux
- S'engager à accompagner le bureau d'études lors des audits des logements ;
- S'engager à participer à la réunion de restitution ;
- Conventionner avec la commune de Cherval notamment pour permettre la refacturation de la part communale
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 54
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 05 février 2026

La secrétaire de séance du 28 janvier 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

